

LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU CANADA

LA PRÉSUMÉE OMISSION DE PRODUIRE DES RAPPORTS FINANCIERS ANNUELS

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, en l'absence du ministre des Travaux publics, ma question s'adresse au premier ministre. Nous avons posé des questions au sujet de circonstances suspectes mettant en cause une entreprise fédérale, la Société immobilière du Canada à Mirabel, y compris le fait qu'elle a violé la loi en omettant de produire ses rapports financiers annuels en juin dernier.

Le ministre a expliqué que la Société avait un différend avec le vérificateur général au sujet de ses frais généraux. J'ai appris, en examinant ses rapports financiers, que le gouvernement avait renvoyé tous les dirigeants de la Société et les avait remplacés vers la fin de l'été dernier.

Ces dirigeants ont-ils été congédiés à cause de la manière dont ils ont traité les frais généraux ou pour une autre raison? Pourquoi le gouvernement a-t-il remplacé les membres de la direction de la Société en août?

[Français]

L'hon. Michel Côté (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, premièrement, en l'absence du ministre responsable qui actuellement remplit des fonctions ministérielles, je pense que le ministre a entièrement répondu à cette question, d'abord à certaines allégations tout à fait fausses qui ont été faites par mon honorable collègue.

Deuxièmement, les états financiers ont été présentés au Vérificateur général. Celui-ci a reconnu certaines divergences quant à certains postes de dépenses. Immédiatement, le ministre a institué un comité de vérification qui a remis son rapport. Il en sera évidemment discuté demain, et le ministre s'est engagé à réagir par la suite, monsieur le Président.

ON DEMANDE SI ON AURA LE RAPPORT ANNUEL LUNDI PROCHAIN AU PLUS TARD

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, nous n'avons pas le rapport à la Chambre comme nous devons l'avoir. Le ministre a dit hier qu'il s'agissait d'une réunion vendredi entre le Vérificateur général et la société. Je vais maintenant demander ceci au ministre: S'il subsiste un désaccord entre les deux vendredis, est-ce qu'il serait prêt maintenant à confirmer que nous aurons le rapport annuel de cette société lundi prochain au plus tard?

L'hon. Michel Côté (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, je pourrais peut-être faire justement un commentaire. Je pense que le rapport du Vérificateur général a commenté l'excellente performance de la gestion de ce gouvernement-ci. Il s'est même déclaré encouragé, monsieur le Président, quant aux activités futures, et je pense qu'on peut certainement admettre qu'il en a déjà dit plus qu'il n'aurait pu en dire sur l'ancien gouvernement.

* * *

[Traduction]

LA LOI CANADIENNE SUR LA SANTÉ

LES RÈGLEMENTS—LES MODIFICATIONS PROPOSÉES

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être

Questions orales

social. Je crois savoir que le ministre a l'intention de proposer, vers la fin de cette semaine, des modifications aux règlements édictés aux termes de la Loi canadienne sur la santé. Peut-il donner aux Canadiens l'assurance que ces changements ne reflèteront pas les vœux de l'Association médicale canadienne relativement aux frais à imposer à ceux qui ont recours aux services médicaux? Avant les dernières élections, un dirigeant de l'Association avait dit: «Lorsque les conservateurs seront au pouvoir, ils arrangeront tout pour nous.»

• (1450)

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, le député devra attendre qu'on dépose un document pour ce qui est de la position du gouvernement sur les soins de santé. Le gouvernement et moi-même en tant que porte-parole au sujet du ticket modérateur et de la surfacturation, avons précisé très clairement que par le biais de la Loi canadienne sur la santé, nous avons souscrit à la suppression des pratiques en question ou de la sanction financière prévue par les articles pertinents.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Dans le passé, il s'est montré favorable à la privatisation de certains services de santé.

Peut-il garantir aux Canadiens qu'aucune modification apportée aux règlements en question n'encouragera la privatisation de n'importe quel service de santé ou service hospitalier, comme on l'a recommandé, il y a deux ans environ, dans un rapport présenté par M. Bud Sherman, l'ancien ministre de la Santé au Manitoba?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, le député devrait reconnaître—et je suis sûr que c'est le cas—que la prestation des soins de santé est de compétence provinciale. La Loi canadienne sur la santé porte sur les contributions financières du gouvernement fédéral dans le domaine de la santé, ainsi que sur les crédits consacrés à la santé dans le cadre du financement des programmes établis.

Notre politique n'a pas changé, et en ce qui a trait au dépôt de toute autre modification, il devra attendre.

* * *

[Français]

LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU CANADA

LE RETARD À PRÉSENTER LES ÉTATS FINANCIERS

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, en l'absence du ministre des Travaux publics, ma question s'adresse également au premier ministre et concerne l'administration de la Société immobilière du Canada, à Mirabel. Selon un porte-parole du bureau du Vérificateur général du Canada, la Société immobilière du Canada aurait remis ses états financiers en retard non seulement en 1986-1987, mais également en 1985-1986 et 1984-1985. En somme, depuis la venue au pouvoir du gouvernement conservateur... Le premier ministre peut-il expliquer aux Canadiens pourquoi cette société a été la seule société de la Couronne à remettre ses états financiers en retard durant l'année courante,